DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

6.2.2

COMMUNE DE DRAP

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE - Hors PPR

ECHELLE 1 / 5000

Etabli par CPNU - Novembre 2012
54 rue Rossini - 06000 Nice

PROJET ARRÊTÉ LE : 3 MAI 2012	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2012
ENQUÊTE PUBLIQUE DU 27/08/12 AU 27/09/12	
APPROBATION LE : 29/11/2012	Monsieur le Maire :
MODIFICATIONS	MISES À JOUR :

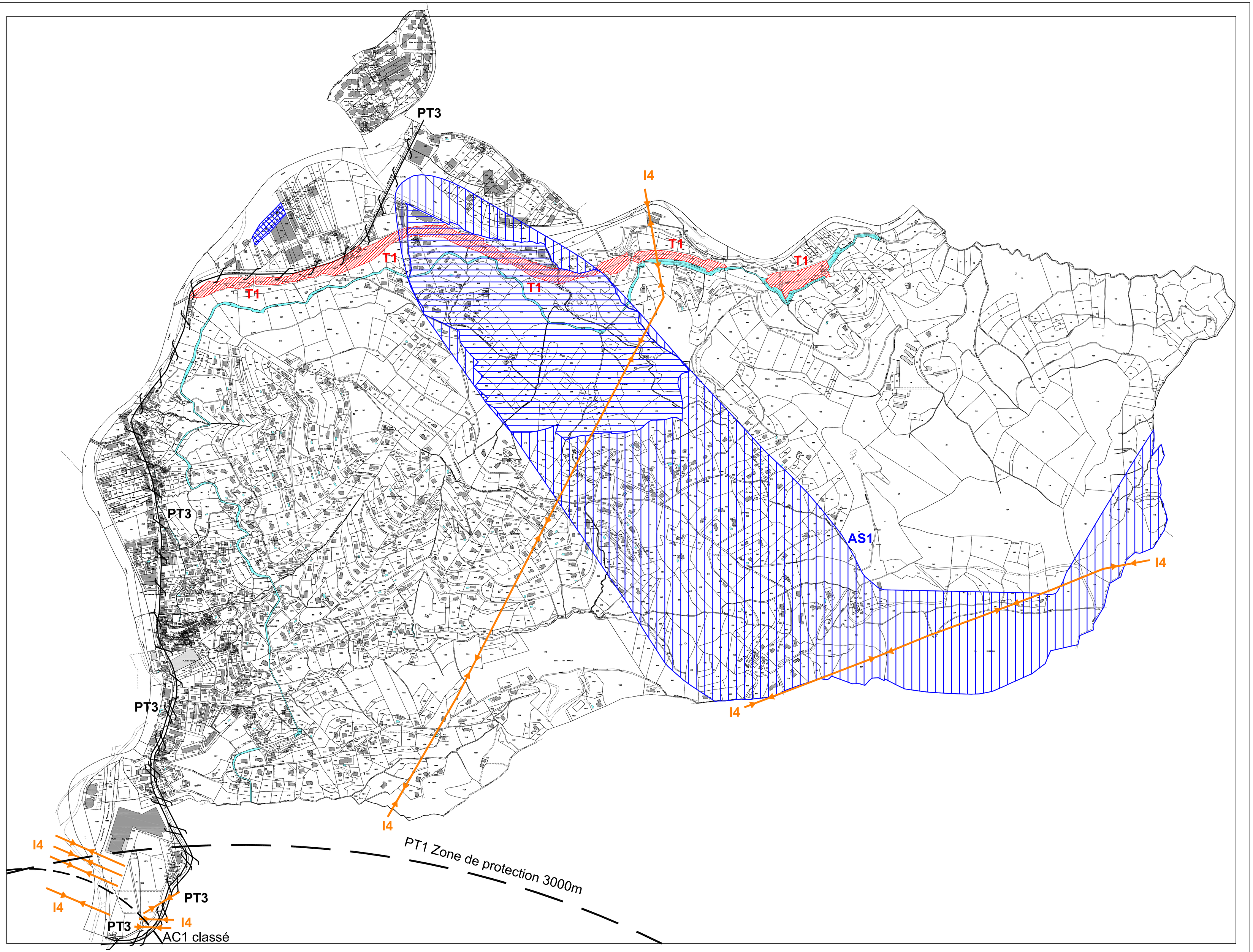

I4 — Electricité -Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (alimentation générale et distribution publique)

PT3 — Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1 — Servitudes relatives aux Chemins de Fer - Servitudes de Grande Voirie (alignement, occupation temporaire, des terrains en cas de réparation, plantation et élagage, mines carrières et sablières) - Servitudes spéciales (construction, excavation, dépôt de matière inflammables ou non) - Servitudes de débroussaillement

AC1 — Servitudes relatives à la protection des Monuments historiques

PT1 — Transmission Radioelectrique - Servitudes relatives aux transmissions radioelectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
Servitudes N° 1/4, 2/4, 3/4, 4/4

AS1 — Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) et des eaux minérales - Périmètre de Protection immédiate du forage des Vernes

AS1 — Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) et des eaux minérales - Périmètre de Protection rapprochée du forage des Vernes

AS1 — Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles) et des eaux minérales - Périmètre de Protection éloignée du forage des Vernes

AS1 - CONSERVATION DES EAUX
Servitudes résultant de l'instauration d'un périmètre de protection des eaux potables (souterraines ou superficielles)
Périmètre de protection éloignée du forage de la Sagna (Commune de Cantaron) grévant l'intégralité du territoire communal.

T7 - RELATIONS AERIENNES - Installations particulières -
Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne
Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières, grévant l'intégralité du territoire communal.

I3 - GAZ
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage sur des terrains non bâtis, non fermés ou clos de murs ou de clôtures équivalentes, et grévant l'intégralité du territoire communal.

PM1 - RISQUES NATURELS
Servitudes résultant des Plans de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain et de séismes (PPRMTS Cf. pièce 6.2.3 A) et d'inondation du Paillon (PPRI Cf. pièce 6.2.3. B)

A5 - CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
Servitude pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales) : voir plans des annexes sanitaires pièces 6.3.1. et 6.3.2.